



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
a
Mon
be



17178008

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE 11 DEC. 2017

Le Greffier

N° d'entreprise : 0675.955.089

Dénomination

(en entier) : **AGTRA**

(en abrégé) :

Forme juridique : SPRL

Siège : RUE **DES ALLIES**, 50 - 6030 GOUTROUX
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES
ASSOCIES DE LA SPRL AGTRA - RUE DES ALLIES 50 - 6030 GOUTROUX

L'an deux mille dix-sept, le 18 Août à 19 heures s'est tenue l'assemblée générale
extraordinaire des associés de la SPRL AGTRA

SONT PRESENTS : MR Agca Osman

FORMANT ENSEMBLE LA TOTALITE DES ASSOCIES DE LA SOCIETE

La séance est ouverte sous la présidence de MR Agca Osman

Les fonctions de secrétaire sont exercées par MR Agca Osman

L'assemblée choisit comme scrutateur MR Agca Osman

Monsieur le Président expose :

1) QUE la présente assemblée a pour objet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1- CHANGEMENT DU SIEGE SOCIAL

**QUE tous les associés étant présents et ayant approuvés la date de la réunion choisie, il ne
doit pas être justifié l'envoi de convocations et que l'assemblée est
valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour préindiqué.**

**Ces constatations étant reconnues exactes, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les
résolutions suivantes :**

I

**L'assemblée générale décide à l'unanimité suite à une décision communale de modifier le
siège social de la société à l'adresse suivante : RUE DU FOND DE LA BICHE
50 à 6030 GOUTROUX (Charleroi), à la date du 2 Août 2017.**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/12/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature